



Euloge Agoli-Agbo¹, Pierril Lacroix², François Geay³ et Lionel Guézodjé⁴

L'ASSOCIATION NATIONALE DES AVICULTEURS DU BENIN (ANAB)

Chronique d'une organisation de producteurs pour la défense, la promotion et la modernisation de l'aviculture béninoise

Le désengagement de l'Etat béninois des activités de production agricole a entraîné une dynamique de regroupement de producteurs agricoles en associations et en groupements coopératifs sur toute l'étendue du territoire. Plusieurs formes d'organisations d'éleveurs ont ainsi vu le jour tant au niveau local qu'au niveau national. On rencontre ainsi des associations communales, qui regroupent des éleveurs sur plusieurs spéculations, et des groupements d'éleveurs spécialisés dans une production donnée. Au niveau national, plusieurs associations spécialisées se sont créées afin de favoriser le développement des activités productives de leurs membres et défendre leurs intérêts particuliers. L'Association Nationale des Aviculteurs du Bénin (Anab) est une de ces organisations faitières. Le dynamisme de cette « jeune » organisation et les premiers résultats qu'elle a obtenus constituent une illustration exemplaire de l'intérêt des organisations de producteurs pour la définition de politiques adaptées au développement agricole local et à la réduction de la pauvreté. Forte de ces premiers acquis, l'Anab participe également très activement à la mise en place d'une plateforme de concertation des organisations d'éleveurs du Bénin.

L'élevage de volailles est une activité traditionnelle très largement répandue au Bénin ; elle concerne un nombre considérable d'exploitations familiales. Cet élevage permet généralement de couvrir une partie des besoins nutritionnels de la famille, et dans certains cas de dégager quelques revenus monétaires par la commercialisation de la production « excédentaire » sur les marchés locaux. En cela, cette activité joue un rôle important dans l'amélioration des conditions de vie paysannes et dans la réduction de la pauvreté. L'urbanisation importante ces dernières années dans le sud du pays a par ailleurs créé de nouveaux besoins de consommation qui favorisent l'installation d'élevages spécialisés plus intensifs et permettent de créer de l'emploi et des revenus. L'État béninois a bien compris le rôle joué par ces diverses formes d'aviculture et a par exemple, dès les années 90, initié le programme « Pisea »⁵ spécifiquement destiné à favoriser l'installation de jeunes diplômés. Ce programme a favorisé l'installation de nombreux jeunes sur des unités de production avicole.

Cette activité s'est donc dynamisée ces dernières années, mais sans qu'une organisation spécifique n'accompagne l'évolution. Plusieurs facteurs, endogènes (faiblesse des niveaux techniques et des capacités de gestion des éleveurs, mauvaise diffusion des innovations techniques) ou exogènes (concurrence des importations), ont incité certains éleveurs à renforcer leur représentation et leur structuration.

¹ Chargé de mission de l'ONG Alternatives

² Volontaire international, chargé des études et appuis sur l'organisation des filières

³ Chef de projet Paimaf, secrétaire exécutif des actions d'appui aux organisations paysannes

⁴ Aviculteur, secrétaire général de l'Anab

⁵ Programme d'Insertion des Sans Emplois dans l'Agriculture

APERÇU DE L'AVICULTURE « MODERNE » BENINOISE

Par aviculture *moderne*, on entend ici une activité d'élevage « fermier », très majoritairement basée sur une structure paysanne familiale, réalisée au sein d'ateliers spécialisés et faisant appels à des techniques améliorées de production (intensification en capital, recours à des achats d'intrants et à des investissements dans des équipements spécifiques). Le produit de cet élevage est entièrement orienté vers le marché. Cet élevage moderne se distingue donc d'une aviculture traditionnelle, extensive, majoritairement destinée à couvrir une partie des besoins protéiques de la famille.

Cette aviculture moderne béninoise est dominée aujourd'hui par l'élevage des poules pondeuses pour la production d'œufs de table. L'élevage de poulets de chair a connu un moindre développement principalement du fait des importations massives de viande et d'abats de volaille⁶. Du fait de son orientation commerciale, ce type d'élevage s'est naturellement développé à la périphérie des grands centres urbains du sud du Bénin, et son importance diminue graduellement en remontant vers le nord du pays.

Il y a encore dix ans, la quasi-totalité des œufs de table consommés au Bénin provenait d'élevages du Nigeria. La production quotidienne locale est aujourd'hui estimée à environ 1 million d'œufs frais pour l'approvisionnement des marchés urbains du sud et du centre du Bénin. La distribution de ces œufs y est réalisée par un réseau très organisé de commerçantes et de revendeuses. Quant à la production locale de poulets de chair, il s'agit essentiellement d'une activité saisonnière, plus de 70% de la consommation de volailles se concentrant autour des fêtes de fin d'année.

CONTRAINTES LIEES AU DEVELOPPEMENT DE L'AVICULTURE AU BENIN

La rentabilité économique et financière de l'aviculture moderne est liée à la résolution de plusieurs problèmes. Ces facteurs sont de divers ordres.

Sur le plan de la production, les contraintes des éleveurs sont principalement liées à (i) leur niveau de technicité et l'accès à l'information sur les innovations techniques, (ii) leurs faibles compétences en gestion, (iii) la maîtrise de la qualité des intrants et leur coût élevé et (iv) le coût du financement agricole⁷. En ce qui concerne la commercialisation, les aviculteurs sont handicapés par (i) leur faible pouvoir actuel au sein d'un réseau bien structuré de commerçants, (ii) la concurrence déloyale des produits d'importation. De manière générale, le sous-secteur avicole est donc caractérisé par un faible niveau d'organisation des éleveurs et l'absence de mécanismes d'information et de négociation entre les différents acteurs de la filière.

Entre 2002 et 2004, les importations d'œufs congelés en provenance d'Afrique du Sud, des pays Baltes et de certains pays de l'Union Européenne ont bouleversé les activités des aviculteurs béninois. Elles ont été réalisées principalement par trois sociétés béninoises spécialisées⁸. Il est difficile de disposer de données quantitatives précises sur ces importations, mais il est probable que les quantités en jeu ne représentent globalement qu'une part marginale de la consommation locale. Pourtant, par leur caractère ponctuel, elles perturbent considérablement le fonctionnement des marchés. Ces produits ont été écoulés sur les marchés locaux sans signe distinctif pour le consommateur ni possibilité d'une quelconque traçabilité. Cela pose naturellement problème car ces produits congelés présentent un risque potentiel sur le plan sanitaire compte tenu des conditions de commercialisation (rupture de la chaîne du froid sur les marchés traditionnels).

⁶ On estime les besoins réels d'importation entre 10.000 et 15.000 tonnes de viande de volaille ; les importations représentent pourtant sur plus de 80.000 tonnes par an. Précisons toutefois qu'une part importante de ce volume est elle-même destinée à être réexportée dans la sous-région légalement ou... frauduleusement.

⁷ Le taux actuellement pratiqué au sein des Caisses de crédit agricole mutuelles est de 2% par mois pour les crédits de fonctionnement et de 16% par an sur trois ans pour les crédits d'équipement.

⁸ Cajaf, CDPA et Africagel.

CONTEXTE DE CREATION DE L'ANAB

Prenant conscience dès 2002 des effets directement néfastes des importations d'œufs pour la production locale, effets similaires à ceux des importations de viande sur l'élevage de poulets de chair, les aviculteurs ont décidé de mettre en place une organisation nationale pour réfléchir ensemble à des solutions aux problèmes auxquels ils sont confrontés.

Une première rencontre, en septembre 2002, a permis d'entériner la décision de créer l'association nationale des aviculteurs du Bénin. Un comité provisoire a été mis en place ; il a été chargé de préparer l'assemblée générale constitutive de l'association. Des séances de sensibilisation et d'information ont été organisées en direction des aviculteurs dans tous les départements. Ces séances de travail ont permis aux promoteurs d'expliquer les raisons de la constitution d'une telle association, et de compléter le recensement des problèmes rencontrés par les aviculteurs. À la suite de ces différentes rencontres, une soixantaine d'aviculteurs se sont réunis en assemblée générale constitutive le 2 novembre 2002.

Aujourd'hui, l'Anab compte plus de 400 adhérents⁹ et continue de recevoir de nouvelles demandes d'adhésion. Dotée d'instances de décision et de surveillance (un bureau exécutif national et un comité de contrôle), l'organisation dispose également de structures décentralisées au niveau des départements du sud et du centre du pays. Ces structures régionales n'existent pas encore dans le nord, mais l'Anab y est toutefois présente par l'intermédiaire d'éleveurs représentants. Une prochaine tournée, programmée en mai 2005, devrait permettre d'installer des bureaux de représentation de l'association dans chacun des départements du septentrion. L'Anab ne dispose pour l'instant pas de structures à l'échelle communale.

COMPOSITION, OBJECTIFS ET PLAN D'ACTION DE L'ANAB

Des structures de production très diverses

L'Anab regroupe plusieurs types d'éleveurs, d'horizons divers, qui ont volontairement décidé de se réunir, de réfléchir et travailler ensemble. On y trouve ainsi : des aviculteurs, ayant bénéficié ou non d'une formation, dont l'activité est permanente, et engagés par leurs cotisations prévues par les statuts de l'association ; des techniciens de différents niveaux qui ont choisi d'investir dans l'activité avicole ; quelques commerçants et entrepreneurs non-ruraux investissant dans l'agriculture.

Au sein de l'association, les systèmes de production avicole adoptés sont relativement variés, avec des ateliers de quelques centaines à plusieurs dizaines de milliers de volailles. Différentes espèces sont élevées, mais l'élevage de poules pondeuses constitue l'activité principale. Tous les adhérents acceptent et réalisent un élevage en totale claustration. Cette règle est impérative et constitue le critère de base de rassemblement des adhérents de l'Anab.

Des objectifs clairs et ambitieux rassemblent les adhérents

L'association s'est fixée trois objectifs principaux pour les prochaines années :

1. Lutter pour un commerce équitable des produits avicoles au Bénin et dans la sous-région.
2. Promouvoir une production avicole paysanne moderne et en favoriser le développement par des services adaptés.
3. Contribuer à la mise en place d'une filière avicole nationale intégrant les intérêts des différents acteurs;

⁹ Ne sont comptabilisés ici que les cotisants effectifs et non les sympathisants. Pour mémoire, la cotisation effective reste relativement exceptionnelle dans les OP du Bénin.

L'ASSOCIATION NATIONALE DES AVICULTEURS DU BENIN

Pour atteindre ces objectifs, l'Anab travaille ou envisage prochainement de travailler sur les volets spécifiques suivants :

- > Représenter les aviculteurs dans toute négociation et concertation concernant le sous-secteur avicole au Bénin.
- > Lutter contre les importations massives et incontrôlées d'œufs congelés.
- > Réunir tous les éleveurs de volailles au sein d'une même association.
- > Organiser des ateliers de réflexion et de concertation sur les problèmes techniques, économiques et organisationnels rencontrés par les aviculteurs et les acteurs de la filière.
- > Faciliter l'approvisionnement en intrants et négocier auprès des pouvoirs publics la réduction des taxes appliquées sur ces intrants¹⁰.
- > Faciliter l'accès au crédit pour le développement de l'activité avicole.
- > Susciter la création d'un réseau de commercialisation collectif des produits avicoles.
- > Favoriser la mise en place de statistiques fiables sur l'aviculture béninoise.
- > Contribuer à améliorer le cadre juridique, administratif, fiscal et technique de la profession.

Plusieurs activités déjà réalisées, des résultats encourageants

Depuis sa constitution en novembre 2002, le bureau de l'Anab a réalisé diverses activités conformément au mandat qui lui était attribué par ses membres :

- > Réalisation de séances de sensibilisation des aviculteurs sur l'existence de l'Association et son objet.
- > Élaboration et large diffusion d'informations techniques, notamment sur le plan vétérinaire, à destination des éleveurs.
- > Organisation des assemblées générales constitutives départementales et mise en place des structures décentralisées de l'Anab au niveau départemental dans le sud du pays.
- > Participation du bureau aux diverses activités réalisées par les pouvoirs publics, en collaboration notamment avec la Direction de l'élevage du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP).
- > Organisation de différentes rencontres avec les partenaires du monde avicole béninois (administrations nationales et locales, partenaires au développement, laboratoires vétérinaires publics et privées, agences de presse...).
- > Initiation et organisation d'une réflexion sur la mise en place d'un cadre national de concertation des diverses organisations professionnelles d'éleveurs du Bénin.
- > Organisation d'une manifestation à Cotonou, le 16 décembre 2004, pour protester contre les importations déloyales de produits congelés notamment les œufs entiers revendus à bas prix sur les marchés locaux.
- > Participation de l'Anab à la 4^{ième} édition de la foire agricole nationale, du 17 au 24 février 2005 à Cotonou, et organisation d'une conférence de presse le 23 février 2005.
- > Signature d'un Protocole d'accord, d'entente et de partenariat entre les organisations d'éleveurs béninois (Anab) et nigériens (Pan) le 25 février 2005 à la Chambre de commerce et d'industrie de Cotonou.

¹⁰ L'exonération des taxes sur les intrants et équipements agricoles a finalement été inscrite dans la Loi de Finances 2005. Les intrants avicoles, comme tout intrant agricole, devraient donc pouvoir bénéficier de cette importante mesure gouvernementale.

Au travers de ces diverses actions, l'Anab a déjà obtenu des résultats remarquables tant sur le plan des services fournis aux adhérents que sur le plan des discussions et des négociations avec les différents acteurs de la filière.

En collaboration avec les fournisseurs et distributeurs d'intrants vétérinaires, l'Anab a mis à la disposition des aviculteurs des plans indicatifs de prophylaxie, ainsi qu'une liste des produits vendus au Bénin et les recommandations sur leur usage. Avec les représentants de laboratoires vétérinaires privés et la Direction de l'élevage, l'association a initié des séances de travail qui ont permis, fin 2004, l'élaboration de fiches techniques sur les programmes de vaccination et les formules alimentaires recommandées pour les volailles. L'Anab recherche à présent un financement pour que ces documents soient finalisés dans leur mise en forme et largement diffusés auprès de ses membres.

La lutte contre les importations déloyales constitue un combat majeur de l'Anab et l'une de ses grandes réussites. Associée à la campagne internationale « L'Europe plume l'Afrique » qui dénonce les exportations de volailles congelées de l'Union européenne vers les pays africains, l'Anab a pu réunir un millier de signatures d'une pétition qui a été remise le 17 mars dernier par un collectif d'ONG européennes et d'OP africaines au Commissaire au Commerce extérieur de l'Union européenne, Monsieur Mandelson. Parallèlement, la manifestation organisée le 16 décembre 2004 à Cotonou a permis d'engager des négociations qui ont abouti le 26 janvier 2005 à l'engagement solennel des trois principales sociétés béninoises importatrices de stopper dans les plus brefs délais toute importation d'œufs de table congelés au Bénin.

Enfin, considérant que les différentes organisations d'éleveurs du Bénin travaillent sur des problématiques similaires, l'Anab a initié une réunion le 1^{er} septembre 2004 à Cotonou pour jeter les bases d'un futur cadre de concertation des organisations faïtières d'éleveurs du Bénin. Outre l'Anab, cette plate-forme est actuellement constituée de l'Association béninoise des éleveurs cuniculteurs (Abec), l'Association nationale des éleveurs de porcs (Anep) et de l'Union départementale des organisations professionnelles des éleveurs de ruminants (Udoper).

QUELLES PERSPECTIVES POUR LE SECTEUR AVICOLE ET L'ANAB ?

La filière avicole présente d'importantes perspectives de développement au Bénin, en raison notamment de la raréfaction des ressources piscicoles et du besoin croissant en protéines pour satisfaire une population démographiquement jeune et croissante. Les pays de la sous-région peuvent également constituer des marchés potentiels d'écoulements.

L'activité avicole au Bénin bénéficie de nombreux atouts. Les deux principales matières premières de l'aliment des volailles, le maïs et le soja, peuvent être produites localement en quantité. Les éleveurs modernes montrent un dynamisme certain pour peu qu'un accompagnement technique leur soit assuré. De nombreux acteurs (vendeurs de provende, distributeurs d'intrants, accoueurs...) sont disposés à jouer le jeu d'une future interprofession, à tout le moins d'une concertation permanente au sein de la filière. Les conditions de financement de l'activité constituent un facteur limitant, mais il n'est pas spécifique à l'activité avicole.

Le rôle des pouvoirs publics reste important pour favoriser le développement d'un élevage local performant, sain et compétitif, garantissant des revenus satisfaisants pour les éleveurs et favorisant l'emploi en zone rurale. Il s'agit en particulier d'élaborer de manière concertée de véritables politiques d'encouragement et de développement. L'Anab a certes gagné quelques batailles « politiques », mais le combat pour un contrôle sévère des produits animaux congelés importés reste particulièrement d'actualité.

De son côté, l'Anab doit mener une réflexion approfondie sur tous les facteurs de nature à améliorer la compétitivité des éleveurs modernes béninois. Elle doit constituer une force de propositions techniques et organisationnelles, crédibles et acceptables pour ses interlocuteurs et ses membres. Un accent doit être également porté sur la qualité des produits et faire l'objet d'une communication efficace auprès des consommateurs béninois. Enfin, l'Anab devra approfondir sa réflexion sur le type de développement avicole qu'elle souhaite promouvoir au Bénin.

L'ACCOMPAGNEMENT DU PPAB A L'ANAB

L'activité de l'Anab s'est avant tout basée sur l'engagement, le dynamisme et la contribution financière de ses membres à la base. Ce socle est un gage solide de réussite des actions techniques ou de défenses des intérêts (plaidoyer et lobbying).

En entretenant des rencontres régulières, le PPAB a apporté un appui institutionnel modeste à l'Anab au travers de conseils et de relais d'information. Une collaboration plus forte s'est établie dans la perspective de la foire agricole nationale du Bénin, qui s'est finalement déroulée du 17 au 24 février 2005. La préparation à cet événement national a bénéficié d'un important appui technique et financier d'Oxfam Intermon.

Le PPAB est naturellement disposé à poursuivre et développer son appui à l'Anab dans la mise en œuvre de son plan stratégique d'actions, sur sa demande, et en complémentarité avec ses divers partenaires techniques et institutionnels. □